



SÉANCE
ORDINAIRE
15 MARS 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2022 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2022**
4. **Trésorerie**
 - 4.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 4.2 État des comptes
 - 4.3 Rapport financier détaillé au 28 février 2022
 - 4.4 Virements budgétaires relatifs à l'écart des coûts des services d'entretien ménager des bureaux municipaux
 - 4.5 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
5. **Correspondance**
6. **Période de questions**
7. **Administration, finances et communication**
 - 7.1 Publication des offres d'emploi dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022
 - 7.2 Changement de titre de la coordonnatrice au développement
 - 7.3 Formation spécialisée en archivage – ADMQ
 - 7.4 Achat et installation du module *Gestion des cartes* de PG Solutions
 - 7.5 Acceptation finale et autorisation de paiement pour la réfection/remplacement de la conduite pluvial sous la rue Saint-Dominique
 - 7.6 Autorisation de paiement à la suite de dommages causés à des installations d'Hydro-Québec
 - 7.7 Autorisation de paiement à la suite du bris du camion du service incendie
 - 7.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 796-2022 relatif à la régie interne du conseil municipal de Montebello et du maintien de l'ordre pendant les séances
 - 7.9 Demande d'une carte de crédit VISA de Desjardins
8. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 8.1 Rapport du DSI – Février 2022
 - 8.2 Embauche de deux pompières volontaires à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello
9. **Urbanisme et aménagement**
 - 9.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 9.2 Avis de motion du projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro D-22-01
 - 9.3 Projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro D-22-01
 - 9.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 905-2022 modifiant le règlement numéro 905-2017 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service d'urbanisme de la Municipalité de Montebello
 - 9.5 Projet pilote de la station de la gare – parc Chamberland



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

**SÉANCE
ORDINAIRE
15 MARS 2022**

10. Développement économique

10.1 Vente de terrain, lot numéro 5361237

11. Loisirs, santé et bien-être

11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement

11.2 Soutien financier au Comité des loisirs de Montebello Inc. pour les activités 2022 à venir

12. Transport et voirie

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

13. Culture et patrimoine

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

14. Nouveaux items

14.1 Soutien financier à une campagne de financement pour échange France-Québec 2023 organisée par des élèves de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau

14.2 Reconnaissance du Club de randonneurs/raquetteurs

14.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie 2022-2025

14.4 Le conseil de Montebello solidaire du peuple Ukrainien

15. Période de questions

16. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
15 MARS 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **15 mars 2022, à 19 h 00**, à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère Jéssabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau et Benoit Millette.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Dominique Primeau a motivé son absence.

1. Ouverture de la séance

PAROLE DE LA MAIRESSE

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, procède à l'allocution du mot de la mairesse :

- Mot de bienvenue

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-061

Le secrétaire dépose l'ordre du jour.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande s'il y a des rajouts.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2022 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-062



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février et de la séance ordinaire du 15 février 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2022 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Trésorerie

4.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-063

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de février 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéros 739 à 770 au montant de 88 739,76 \$, les dépôts directs numéros 299 à 307 au montant de 24 291,65 \$ et les chèques numéros 6808 à 6843 au montant de 65 278,76 \$ du mois de février 2022 totalisant un montant de 178 310,17 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

4.3 Rapport financier détaillé au 28 février 2022

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 28 février 2022. Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé financier au 28 février 2022.

4.4 Virements budgétaires relatifs à l'écart des coûts des services d'entretien ménager des bureaux municipaux

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-064

CONSIDÉRANT QU'il n'y pas de montant attribué aux postes des services d'entretien ménager pour les bureaux de la Municipalité au budget.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'APPROUVER les virements des montants comme suit:

Compte d'origine : 02-130-01-141

Compte destination : 02-190-01-499

Montant : 7 000,00 \$ (entretien de l'hôtel de ville)

Compte d'origine : 02-130-01-141

Compte destination : 02-702-30-495

Montant : 2 000,00 \$ (bibliothèque)

Compte d'origine : 02-130-01-141

Compte destination : 02-701-20-495

Montant : 2 000,00 \$ (chalet)

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-065

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par madame la conseillère J sabelle Dicaire

R SOLU

D'AUTORISER la cr ation d'un fonds r serv  au financement des d penses li es   la tenue d'une  lection.

D'APPROUVER QUE ce fonds soit constitu  des sommes affect es annuellement par le conseil, selon ce que pr voit l'article 278.2 LERM.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

Adopt e   l'unanimit .

5. Correspondance

Le secr taire d pose la liste de correspondances du mois de f vrier 2022.

6. P riode de questions   19 h 14

Questions :

- D neigement de la rue Saint-Dominique

7. Administration, finances et communication

7.1 Publication des offres d'emploi dans le cadre du programme Emplois d' t  Canada 2022

R SOLUTION NUM RO 2022-03-066

CONSID RANT QUE la Municipalit  a demand  une subvention dans le cadre du programme d'Emplois d' t  Canada pour l'embauche de cinq (5)  tudiants;

CONSID RANT QUE la Municipalit  d sire embaucher trois (3)  tudiants comme sauveteurs(euses) et/ou assistants(es)-sauveteurs(euses) pendant une p riode de 10 semaines   raison de 40 heures par semaine;

CONSID RANT QUE la Municipalit  d sire embaucher un (1)  tudiant comme man uvre des travaux publics pendant une p riode de 15 semaines   raison de 40 heures par semaine;

CONSID RANT QUE la Municipalit  d sire embaucher un (1)  tudiant comme technicien/technicienne en documentation pendant une p riode de 14 semaines   raison de 35 heures par semaine;

CONSID RANT QUE l'embauche des cinq (5)  tudiants pour cette p riode est pr vue dans le budget 2022.

Il est propos  par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

R SOLU

D'AUTORISER le directeur g n ral et greffier-tr sorier   proc der   la publication des offres d'emploi pour les postes  tudiants.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Changement de titre de la coordonnatrice au développement

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-067

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'une coordonnatrice en communication à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise la vie communautaire des citoyens de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'APPROUVER le changement de titre de la coordonnatrice au développement à coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à compléter le nouveau contrat des tâches de la coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Formation spécialisée en archivage – ADMQ

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-068

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation d'appliquer les règles relatives à l'archivage, à la conservation, à la gestion et à l'accès aux documents municipaux dans les limites de la protection des renseignements personnels contenus dans ces documents.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à suivre le cours en archivage spécialisé offert par l'ADMQ pour un montant de 399,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier-trésorier prendra son temps personnel à l'extérieur des heures du bureau pour compléter cette spécialisation.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

7.4 Achat et installation du module *Gestion des cartes* de PG Solutions

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-069

CONSIDÉRANT l'importance d'ajouter le module *Gestion des cartes* pour la cartographie du département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a soumis une offre de services pour l'achat, l'installation et les frais annuels du module *Gestion des cartes*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER l'achat et l'installation du module *Gestion des cartes* comme suit :

- Prix de la licence (unique) : 4 100,00 \$, taxes en sus
- Prix des services professionnels (unique) : 3 112,50 \$, taxes en sus
- Prix récurrent (annuel) : 825,00 \$, taxes en sus

D'APPROUVER le virement budgétaire comme suit:

Compte d'origine : 02-130-01-141

Compte destination : 02-610-01-414

Montant : 8 961,62 \$

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**7.5 Acceptation finale et autorisation de paiement pour la
réfection/remplacement de la conduite pluvial sous la rue Saint-
Dominique**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-070

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de contrat pour la réfection de la conduite pluvial de la rue Saint-Dominique est terminée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été complétés conformément par Émile Foucault Excavation Inc. et supervisés par la firme d'ingénierie Équipe Laurence;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Équipe Laurence demande la quittance du paiement correspondant à 5 % du montant total de l'octroi de contrat au montant de 26 329,22 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder au paiement final au montant de 26 329,22 \$.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Résolution
2022-03-071
abrogée le
19 avril 2022
par la résolution
2022-04-091

7.6 Autorisation de paiement à la suite de dommages causés à des installations d'Hydro-Québec

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-071

CONSIDÉRANT QUE le 16 février 2021 des dommages ont été causés à des installations d'Hydro-Québec sur le chemin Braulière par la déneigeuse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit défrayer le coût des réparations.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder au paiement de la facture numéro 803857 à Hydro-Québec au montant de 6 662,84 \$ pour couvrir le coût des dommages causés par la déneigeuse de la Municipalité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7.7 Autorisation de paiement à la suite du bris du camion du service incendie

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-072

CONSIDÉRANT QUE des réparations sont nécessaires afin que le camion soit fonctionnel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder au paiement de 5 914,50 \$, taxes incluses, à Mécanique Christian Leclair, soumission 12574, pour la réparation du camion incendie de la Municipalité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 796-2022 relatif à la régie interne du conseil municipal de Montebello et du maintien de l'ordre pendant les séances

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement 796-2022 relatif à la régie interne du conseil municipal de Montebello et du maintien de l'ordre pendant les séances est déposé et un avis de motion est donné par madame la conseillère Jéssabelle Dicaire, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

7.9 Demande d'une carte de crédit VISA de Desjardins

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-073

CONSIDÉRANT QUE la carte de crédit VISA de Desjardins du directeur général et greffier-trésorier est seulement utilisé par le titulaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a besoin d'une carte supplémentaire pour combler les besoins d'utilisation administratif.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'AUTORISER la greffière-trésorier adjointe à présenter une demande d'émission d'une carte de crédit VISA de Desjardins au nom de la Municipalité de Montebello pour Manon Boucher, greffière-trésorier adjointe, au montant de 2500,00 \$ à la Desjardins Entreprises.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8. Sécurité publique et hygiène du milieu

8.1 Rapport du DSI – Février 2022

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose le rapport de sécurité public en matière d'incendie du mois de février 2022.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

8.2 Embauche de deux pompières volontaires à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-074

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en besoin de volontaires pour le service de protection contre l'incendie de Montebello;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des obligations envers la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prend au sérieux ses obligations;

CONSIDÉRANT QUE les sommes salariales ont été prévus au budget 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER l'embauche de Mesdames Mélissa Raby et Nathalie Lavoie à titre de pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello au taux horaire de 16,96 \$.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Urbanisme et aménagement

9.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose son rapport de février 2022.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

9.2 Avis de motion du projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro D-22-01

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un avis de motion est donné par madame la conseillère Jéssabelle Dicaire, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro D-22-01 sera proposé pour adoption.

9.3 Projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro D-22-01

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-075

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Montebello juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif à la démolition et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 69 du gouvernement provincial du Québec oblige la mise en place d'un règlement régissant les démolitions des immeubles patrimoniaux s'appliquant à l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions le projet de loi 69 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), notamment ses articles 148.0.1 à 148.0.26;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 15 mars 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Jéssabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro D-22-01 et que ledit projet fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 12 avril 2022 à 18 h 00 au 550, rue Notre-Dame, Montebello.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 905-2022 modifiant le règlement numéro 905-2017 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service d'urbanisme de la Municipalité de Montebello

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement 905-2022 modifiant le règlement numéro 905-2017 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service d'urbanisme de la Municipalité de Montebello est déposé et un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Bertrand, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

9.5 Projet pilote de la station de la gare – parc Chamberland

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-076

CONSIDÉRANT QUE le conseil favorise le développement local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil développe un projet pilote situé à la station de la gare, parc Chamberland;

CONSIDÉRANT QUE pendant ce projet pilote, le conseil favorise l'adoption de l'étude du nouveau règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement de zonage prendra possiblement un (1) an à compléter.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'ADOPTER le projet pilote de la station de la gare – parc Chamberland.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Développement économique

10.1 Vente de terrain, lot numéro 5361237

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-077

CONSIDÉRANT QUE madame Guénette et monsieur Bergeron ont déposé une offre d'achat pour procéder à l'achat du terrain, lot 5361237;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat au montant de 60 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le droit de compléter une vente de terrain de gré à gré;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que dans cette proposition, les acheteurs s'engagent à respecter la clause du délai de deux (2) ans suivant la demande du permis pour la construction d'une maison unifamiliale à laquelle sera annexé un garage et un logement complémentaire au sous-sol.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER la vente du terrain, lot numéro 5361237, au montant de 60 000 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, ou le maire suppléant, Monsieur André Mathieu, et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello l'acte de vente.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Loisirs, santé et bien-être

11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement

Madame Isabelle Thom, coordonnatrice au développement, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois de février 2022.

11.2 Soutien financier au Comité des loisirs de Montebello inc. pour les activités 2022 à venir

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-078

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas versé au Comité des loisirs l'aide financière annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise le soutien financier pour le Comité des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'APPROUVER le déboursé de 6 500 \$ au Comité des loisirs de Montebello Inc. pour organiser les activités à venir tel que Pâques et la Saint-Jean-Baptiste;

D'APPROUVER le paiement au montant de 250 \$ à la MRC de Papineau pour la publicité faite dans le cadre l'événement la 148 en folie.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Transport et voirie

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

13. Culture et patrimoine

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

14. Nouveaux items

14.1 Soutien financier à une campagne de financement pour échange France-Québec 2023 organisée par des élèves de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-079

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau a déposé une demande financière pour l'échange France-Québec 2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'APPROUVER le déboursé de 250 \$ à pour leur campagne de financement pour échange France-Québec 2023 sans retour de services.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 Reconnaissance du Club de randonneurs/raquetteurs

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-080

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens de Montebello a aménagé des sentiers de randonnée et de raquette sur le territoire de la municipalité de Montebello et les ont entretenus depuis plus de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QUE tous les citoyens de Montebello, des plus jeunes au plus âgés, bénéficient et utilisent régulièrement ces sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello désire encourager et favoriser les activités de loisirs et de sports bénéfiques pour la santé de ses citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Clarence Savoie, citoyen de Montebello, a créé et entretenu, avec son équipe, un ensemble de sentiers sur le territoire de la municipalité et que ces sentiers ont été nommés et identifiés sur une carte affichée à divers endroits sur le circuit ainsi que sur les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyennes et citoyens ont exprimé le désir que ce circuit soit baptisé *Clarence Savoie*, en son honneur;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE Clarence Savoie est décédé et a laissé en héritage, à tous les citoyennes et citoyens de Montebello, ce circuit composé de plusieurs sentiers portant les noms des oiseaux habitant ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire reconnaître le citoyen Clarence Savoie pour son dévouement à créer ce circuit pour encourager l'activité physique et favoriser le bien-être de tous les citoyennes et citoyens de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de Clarence Savoie, maintenant coordonnée par madame Nathalie Laflamme désire former un club sous le nom de *Club des randonneurs/raquetteurs de Montebello*.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

QUE la Municipalité de Montebello reconnaît l'existence des pistes de randonneurs/raquetteurs créées et entretenues par un groupe de citoyens depuis plus de vingt (20) ans;

QUE ces pistes soient reconnues comme étant le circuit *Clarence Savoie*, en l'honneur de ce dernier qui en fut le créateur;

QUE le groupe de citoyens, maintenant sous la coordination de madame Nathalie Laflamme, soit reconnu comme étant le *Club de randonneurs/raquetteurs de Montebello*.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie 2022-2025

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-081

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

RÉSOLU

D'ADOPTER le 17 mai comme étant la *JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE* et de souligner cette journée en tant que telle.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14.4

Le conseil de Montebello solidaire du peuple Ukrainien

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-082

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par madame la mairesse Nicole Laflamme

QUE la municipalité de Montebello condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de questions à 19 h 53

16. Levée de la séance à 19 h 58

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-083

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 20 avril 2022.

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier